



Pole emploi - CSP - Licenciement

Par youssef789

Bonjour,

Je suis étudiant étranger avec une carte de séjour mention travailleur temporaire.

Avant je travaillais au sein d'une entreprise qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire, à ce propos le mandataire nous a proposé de signer la CSP, et c'est je que j'ai fait. Mais malheureusement, je ne pourrai pas m'inscrire au sein de pôle emploi à cause de mon titre de séjour, ce qui fait que mes indemnités sont bloquées.

Je me demande si y'a moyen de rompre cette contrat afin de recevoir mes indemnités normal (3 mois de salaires brut). ou si vous avez d'autres options.

Bien à vous